

Queylus suivit donc ces exemples, en mettant aussi sous l'invocation de sainte Anne l'église dont il autorisa la construction à la côte de Beaupré, pour l'avantage de plusieurs habitants trop éloignés de l'église paroissiale de Québec.

Nous ajouterons, en terminant, qu'à Paris, pour distinguer l'église de Sainte-Anne, au faubourg Saint-Germain, de celle du faubourg Montmartre, on désigna cette dernière sous le nom de *Sainte-Anne de la Nouvelle-France*. On appelait ainsi le voisinage de cette église, parce qu'on avait commencé à y bâtir des maisons & à l'habiter vers l'année 1624, d'où lui vient le nom de *quartier* ou *faubourg de la Nouvelle-France*; & c'est ainsi qu'on le trouve désigné sur les anciens plans de Paris (1). Un particulier fort dévot à sainte Anne, ayant laissé par testament une rente à la fabrique de Saint-Sulpice à Paris, attribua une partie de ce legs à l'église de *Sainte-Anne de la Nouvelle-France*, ce qui donna lieu à un singulier quiproquo. M. Dudouit, chargé à Paris des intérêts de M. de Laval, alors évêque de Québec, eut connaissance de ce legs, & en informa ce prélat, ne doutant point qu'il n'eût été fait à l'église de la côte de Beaupré. Il agit donc en conséquence; mais il se désista dès qu'il eut vu le testament, & en écrivit à M. de Laval en ces termes : « J'ai éclairci le « testament, par lequel on disait être donnée à l'église de Sainte-Anne « de la côte de Beaupré partie d'une rente due par la Fabrique de « Saint-Sulpice. Cette donation ne regarde point le Canada, mais « une chapelle Sainte-Anne au faubourg de la Nouvelle-France « à Paris (2). » Le nom de ce faubourg est tombé depuis longtemps en désuétude; il n'en subsiste d'autre vestige aujourd'hui que le nom de la caserne des gardes Françaises, située presque en face de l'emplacement où était l'église de Sainte-Anne, & qu'on appelle encore *caserne de la Nouvelle-France*.

(1) Recherches critiques sur la ville de Paris, par Jaillot, 1775, quartier Saint-Denis.

(2) Archives du séminaire de Québec. Lettre de M. Dudouit à Mgr de Laval, du 26 mai 1682.